

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

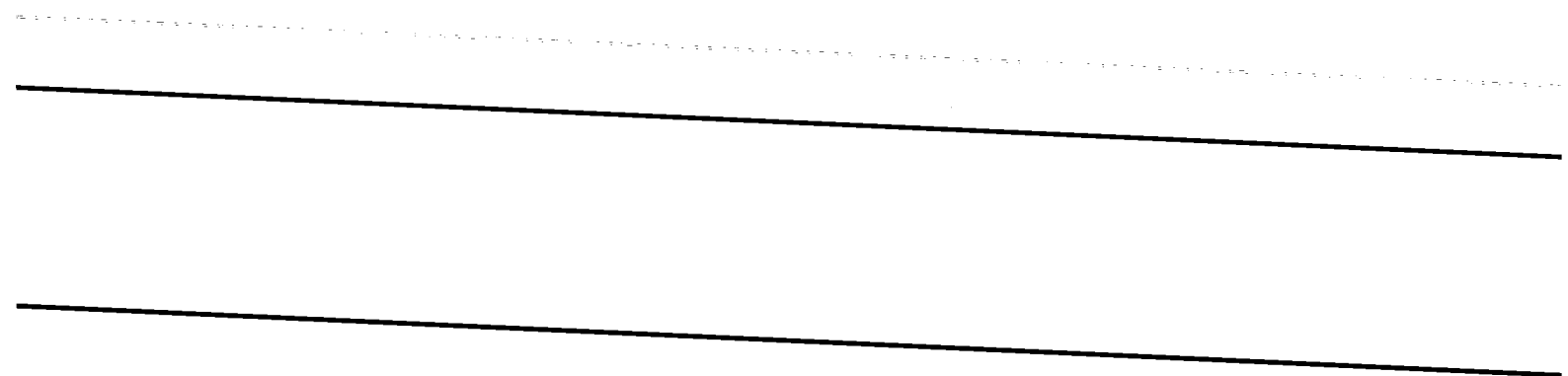
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

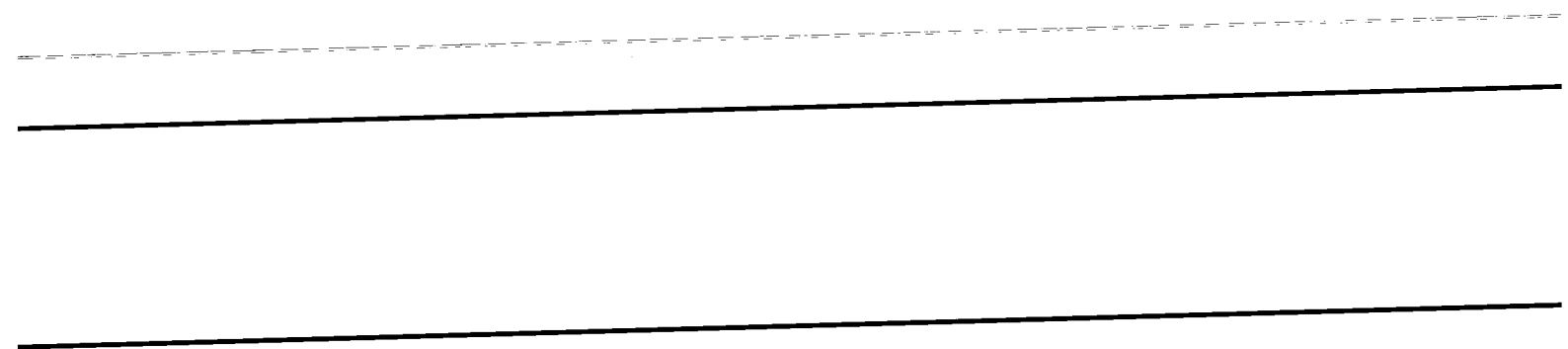
Numéro de gestion : 2010 B 00687 Numéro SIREN : 529 139 552 Nom ou dénomination : A.M.O.P.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 2416



11

12



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

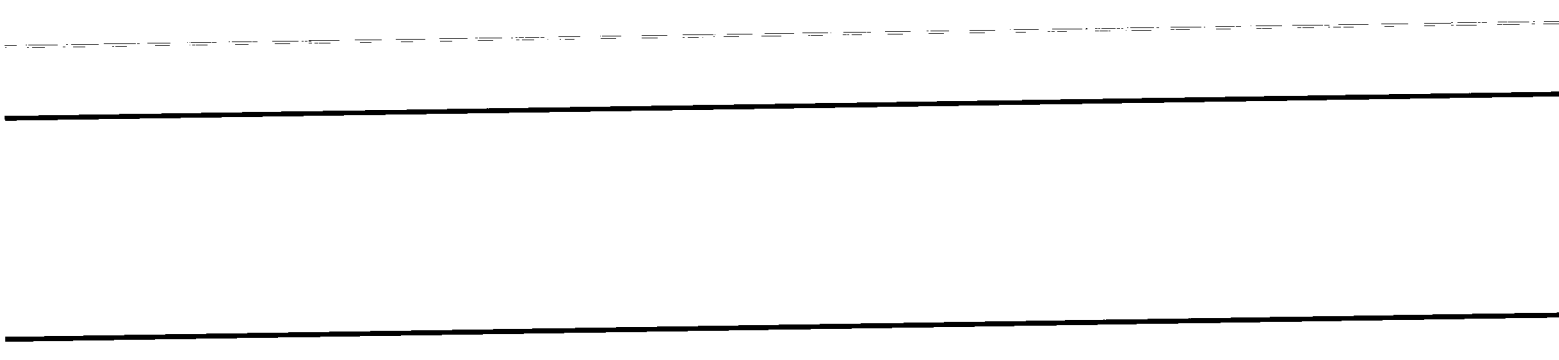
Désignation de l'entreprise		SAS A.M.O.P.C.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		10 RUE JEAN BAPTISTE GODIN 60000 BEAUVAIS		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		5 2 9 1 3 9 5 5 2 0 0 0 4 4		Néant		☐		
				Exercice N clos le.		31/12/2023		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 038	AG	2 038		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 021	AS	238		782
		Autres immobilisations corporelles	AT	81 830	AU	51 582		30 248
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	1 150	BI			1 150
	TOTAL (II)			BJ	86 040	BK	53 859	32 181
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	215 128	BY		215 128	
		Autres créances (3)	BZ	4 316	CA		4 316	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	5 729	CE		5 729	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	137 542	CG		137 542		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	200	CI		200		
	TOTAL (III)	CJ	362 916	CK		362 916		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	448 957	IA	53 859	395 098	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.O.P.C.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	121 853	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	103 611	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	230 964	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	34 940	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	15	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	359	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 302	
	Dettes fiscales et sociales			DY	113 516	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	164 134		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	395 098		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	149 507
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe



PLC Conseil
l'énergie du service

1 1

1 1

1 1

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.M.O.P.C.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 395 098 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 611 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

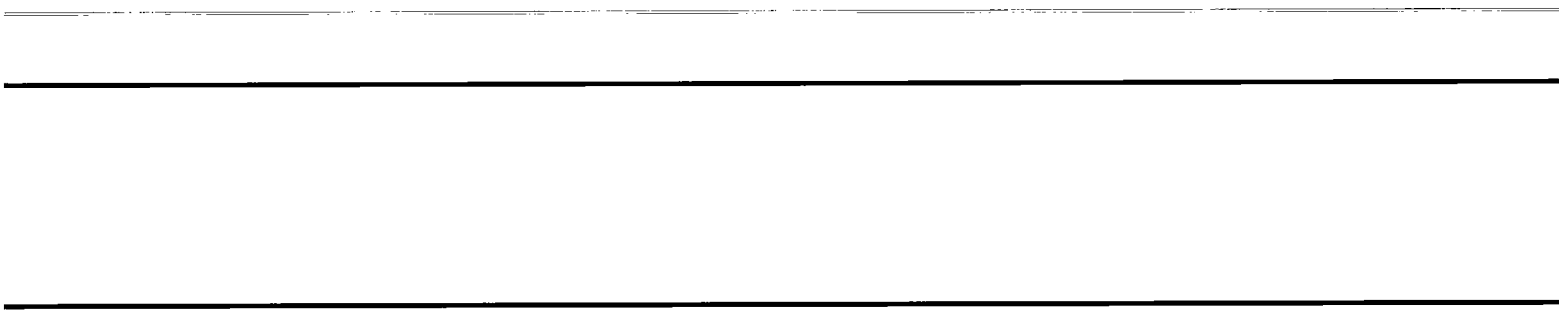
Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 039			2 039
Immobilisations incorporelles	2 039			2 039
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 021		1 021
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 343			17 343
- Matériel de transport	38 129			38 129
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 537	823		26 360
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	81 008	1 844		82 852
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 150			1 150
Immobilisations financières	1 150			1 150
ACTIF IMMOBILISE	84 197	1 844		86 041



Notes sur le bilan

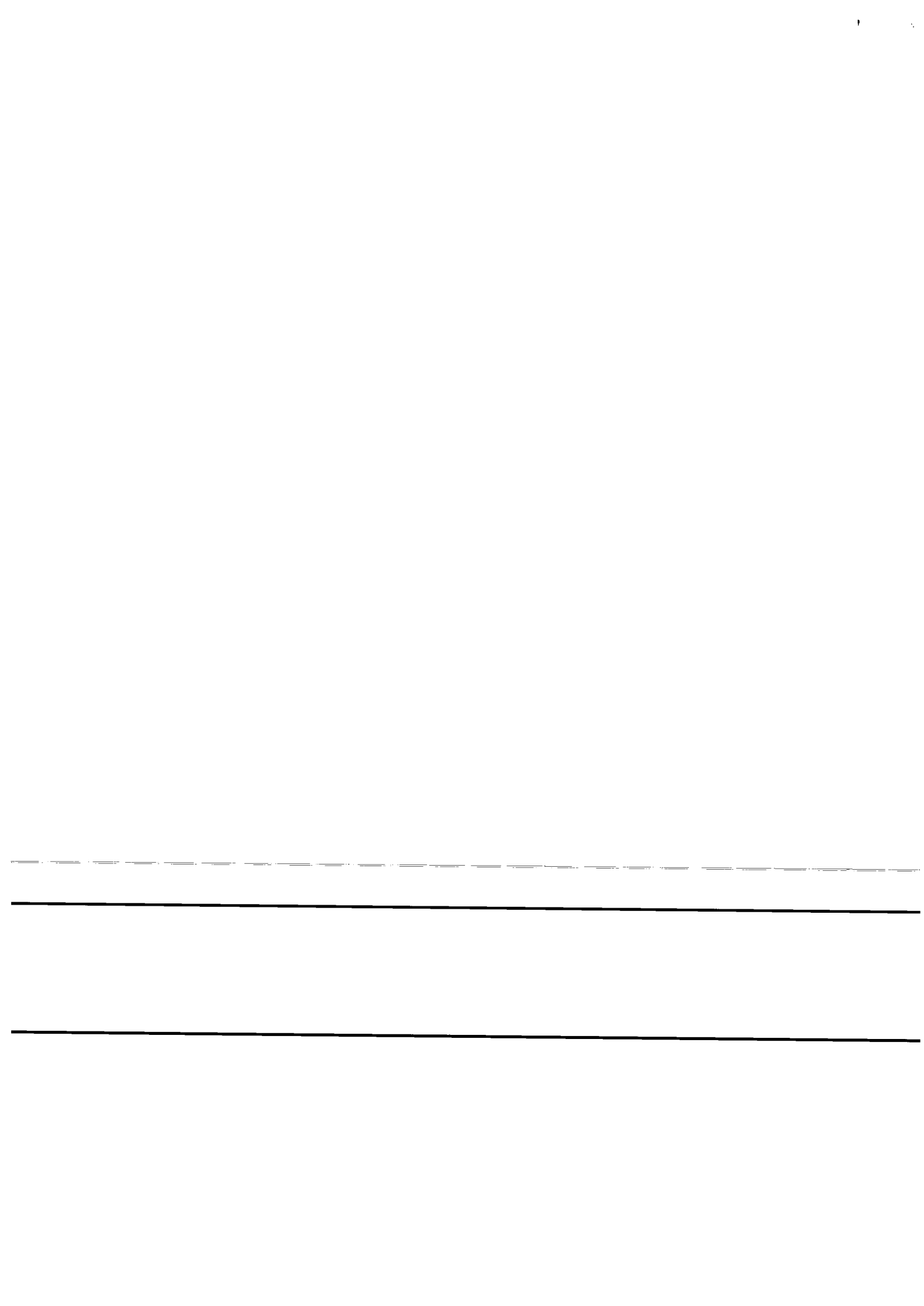
Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 844		1 844
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 844		1 844
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 039			2 039
Immobilisations incorporelles	2 039			2 039
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		238		238
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 952	2 363		6 316
- Matériel de transport	18 150	9 532		27 682
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 862	4 723		17 585
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	34 964	16 857		51 820
ACTIF IMMOBILISE	37 002	16 857		53 859





Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

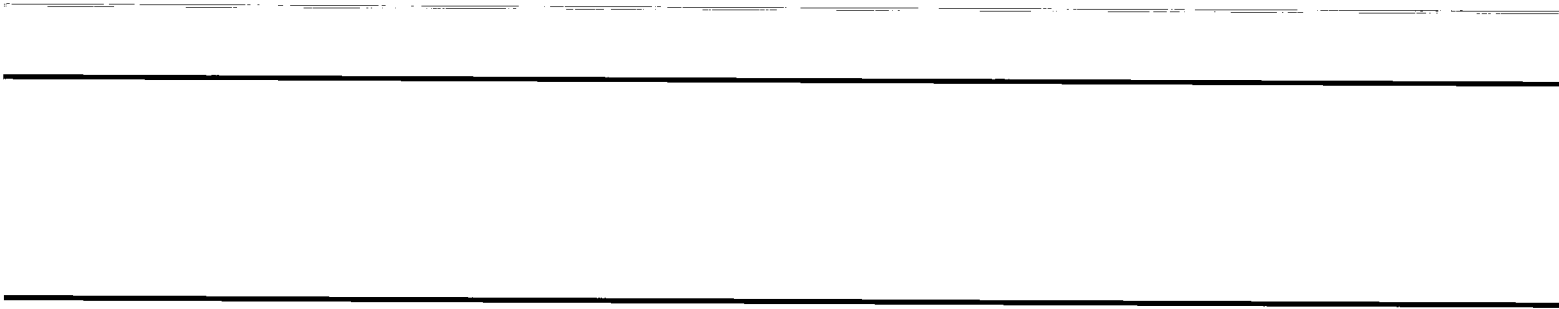
Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 220 795 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 150		1 150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	215 128	215 128	
Autres	4 317	4 317	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	200	200	
Total	220 795	219 645	1 150
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	359
Fournisseurs - RRR à obtenir	449
Total	808





Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 999,99 euros décomposé en 350 titres d'une valeur nominale de 14,29 euros.

Dettes

Etat des dettes

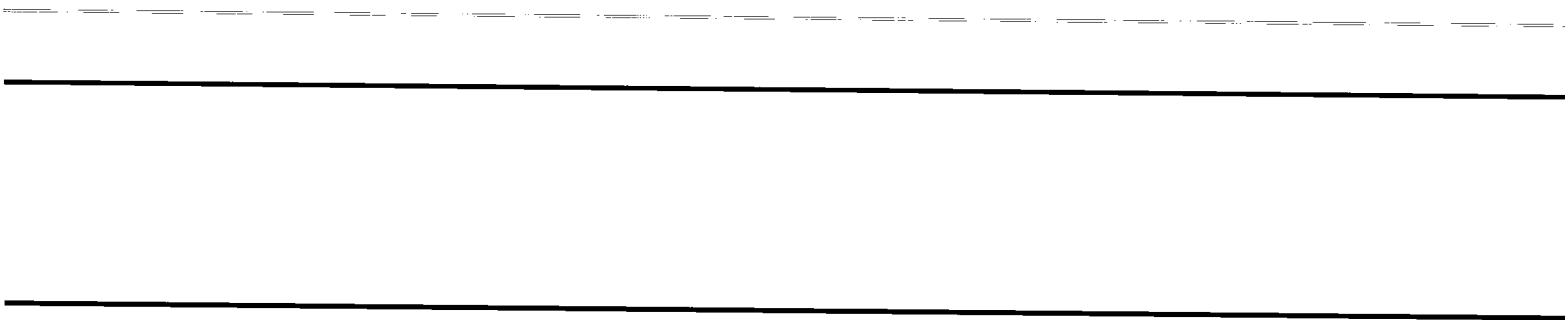
Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 163 775 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	34 940	20 673	14 267	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	16	16		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 303	15 303		
Dettes fiscales et sociales	113 516	113 516		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	163 775	149 508	14 267	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 208			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 847
Intérêts courus	16
Charges sociales - charges à payer	2 170
Total	7 033





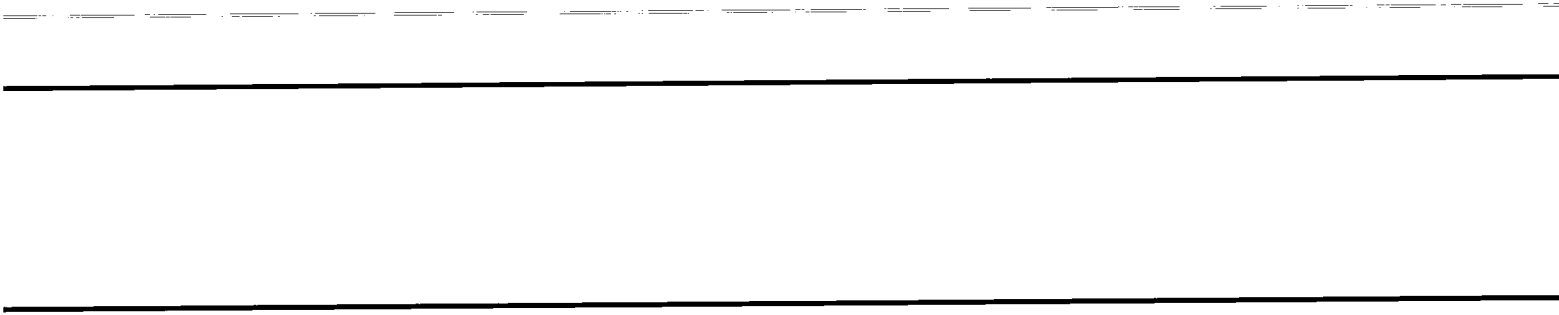
Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	200		
Total	200		





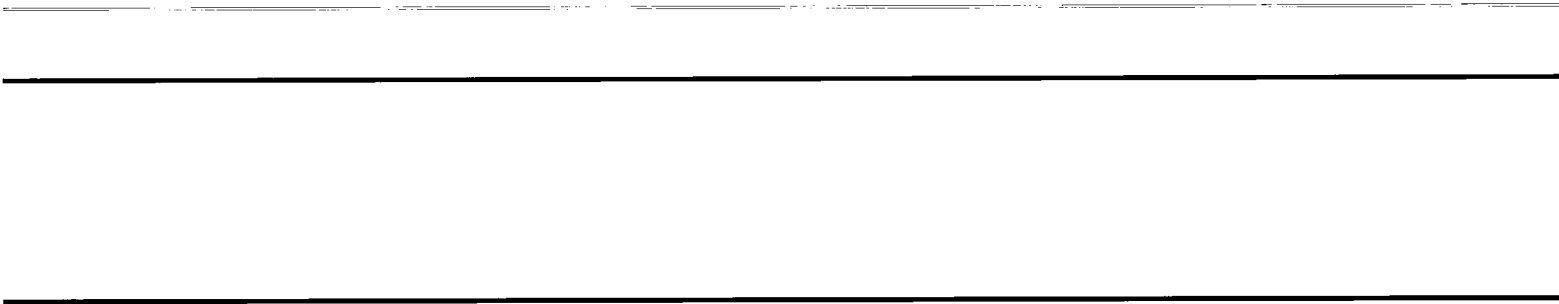
Notes sur le compte de résultat



Autres informations



100



A.M.O.P.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 RUE JEAN BAPTISTE GODIN
60000 BEAUVAIS
529139552 RCS BEAUVAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 103 611,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 611,00 euros
A titre de dividendes	75 000,00 euros
Soit environ 114.29 euros par action	
Le solde	28 611,00 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 150 464,26 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Les prélèvements sur ce dividende distribué se présentent donc ainsi en fonction de l'option souhaitée par les associés :

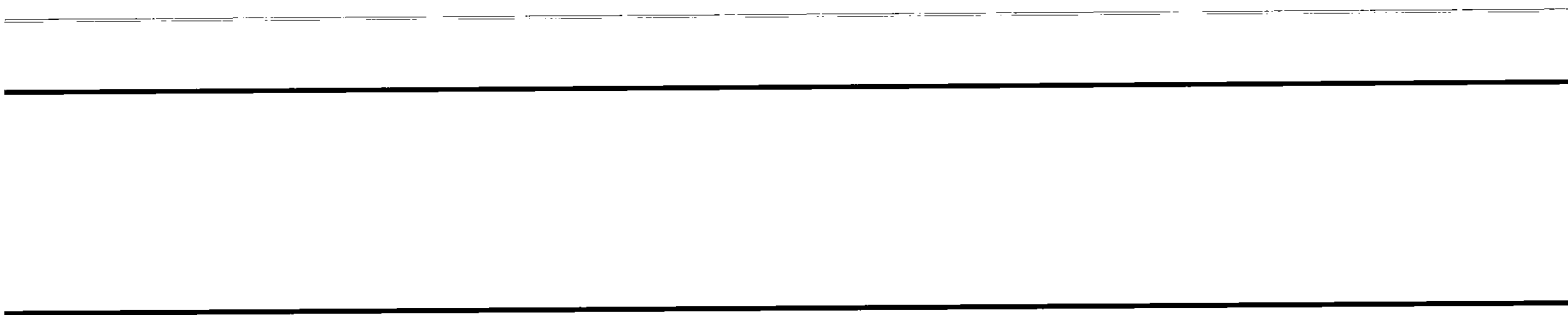
Associés	Dividende brut Versé	Prélèvements sociaux 17.20 %	Prélèvement Forfaitaire 12.80 %	Dividende net versé
F. DELCOUR	16 071.43 €	2 764.29 €	2 057.14 €	11 250.00 €
S. HERICHARD	58 928.57 €	10 135.71 €	7 542.86 €	41 250.00 €
TOTAL	75 000.00 €	12 900.00 €	9 600.00 €	52 500.00 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 24 983,58 euros,
soit environ 71,38 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 983,58 euros

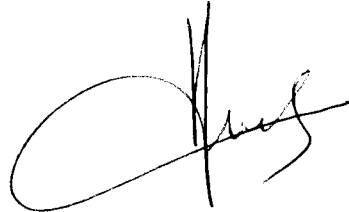
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 40 000,00 euros,
soit environ 114,29 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros



Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Sébastien HERICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Herichard', written over a horizontal line.

